

ORDRE DU JOUR

- 1- Programme de voirie 2018 – Validation de l'estimatif,
- 2- Sanitaires local associatif – Validation devis (électricité et plomberie)
- 3- Réfection mur enceinte mairie – Présentation devis,
- 4- Vote du compte de gestion 2017 du CCAS,
- 5- Vote du compte administratif 2017 du CCAS,
- 6- Transfert du résultat du Budget « CCAS » vers le Budget Général de la commune
- 7- Vote du compte de gestion 2017 de la commune,
- 8- Vote du compte administratif 2017 de la commune,
- 9- Vote de l'affectation de résultats de la commune,
- 10- Vote des taux d'imposition 2018,
- 11- Vote du Budget Primitif 2018 de la commune,
- 12- Affaires diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Programme de voirie 2018 – Validation de l'estimatif,
- Sanitaires local associatif – Validation devis (électricité et plomberie),
- Réfection mur enceinte mairie – Présentation devis.

1- Programme de voirie 2018 – Validation de l'estimatif

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle le programme de voirie 2018 :

- VC n° 9 Le Rhun (environ 300 m, 10 271 € HT),
- VC n° 7 Le Guily (environ 800 m, 16 032 €),
- VC n° 8 entre Kerfavé et la RD 54 (environ 600 m, 14 170 € HT) en tranche conditionnelle,
- CR Le Louc'h (environ 200 m, 3 680 € HT) en tranche conditionnelle,
- Réfection du parking de la salle des fêtes (25 712 € HT),
- Réfection du parking de la mairie : en attente de l'estimatif.

Vu les délibérations du 12 décembre 2017, la commune a décidé, comme l'an dernier, de conventionner avec Leff Armor Communauté pour une prestation de service d'ingénierie pour les travaux de voirie 2018 et pour la passation des marchés de travaux.

Le total de l'estimatif s'élève à 69 865.00 € HT soit 83 838.00 € TTC (estimation de la prestation d'ingénierie = 1.50 % du montant TTC soit 1 257.57 €).

Validation du conseil

2- Sanitaires local associatif – Validation devis (électricité et plomberie)

Monsieur l'Adjoint aux Travaux présente à l'assemblée les différents devis reçus pour la réalisation des travaux d'électricité et de plomberie afin de procéder à la réhabilitation des sanitaires au local associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide :

- le devis de l'entreprise CODICOM, basée à Plouagat, pour un montant HT de 837.00 € soit 1 004.40 € TTC,
- le devis de l'entreprise Godelin Thermi Confort pour un montant HT de 2 220.94 € soit 2 665.13 € TTC,

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer de tous les documents afférents à ce dossier.

3- Réfection mur enceinte mairie – Présentation devis

Monsieur l'Adjoint aux Travaux présente à l'assemblée les différents devis reçus pour la réhabilitation du mur d'enceinte de la mairie

Au vu des derniers éléments techniques en attente, le Conseil municipal autorise, le Maire à choisir l'entreprise suivant les préconisations de la commission « Travaux » et lui donne pouvoir de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- Vote du compte de gestion 2017 du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant été dissous par délibération du 12 décembre 2017, il convient de voter en conseil municipal le compte de gestion 2017 du CCAS.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 3 291.60 € - 561.10 €
= + 2 730.50 €

Validation du conseil à l'unanimité.

5- Vote du compte administratif 2017 du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant été dissous par délibération du 12 décembre 2017, il convient de voter en conseil municipal le compte administratif 2017 du CCAS.

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2017 du CCAS :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 3 291.60 € - 561.10 €
= + 2 730.50 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Validation du conseil à l'unanimité.

6- Transfert du résultat du Budget « CCAS » vers le Budget Général de la commune

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017 concernant la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),

Monsieur le Maire propose que le résultat de fonctionnement du CCAS d'un montant de 2 730.50 € soit intégralement reporté en recettes de fonctionnement sur le Budget Général de la commune (ligne 002).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune écriture en investissement.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Vote du compte de gestion 2017 de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 de la commune :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 385 766.60 € - 274 647.63 €
= + 111 118.97 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 295 428.62 € - 184 476.06 €
= + 110 952 .56 €

Validation du conseil à l'unanimité.

8- Vote du compte administratif 2017 de la commune

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2017 :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 385 766.60 € - 274 647.63 €
= + 111 118.97 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 295 428.62 € - 184 476.06 €
= + 110 952 .56 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Validation du conseil à l'unanimité.

9- Vote de l'affectation de résultat de la commune

Résultat de fonctionnement = + 111 118.97 €

Résultat d'investissement = + 110 952.56 €

Le résultat de fonctionnement sera intégralement reporté en recettes d'investissement dans le Budget Primitif 2018 ; Ligne 1068.

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes d'investissement au Budget Primitif 2018 ; Ligne 001.

Accord du conseil à l'unanimité.

10- Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire précise que les taux appliqués en 2017 sont de :

Taxe d'habitation : 9,13 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,66 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,42 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2018.

Accord unanime du conseil à l'unanimité

11- Vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif :

Dépenses totales de fonctionnement prévues pour 2018	= 326 229.70 €
Recettes totales de fonctionnement prévues pour 2018	= 326 229.70 €

Dépenses totales d'investissement prévues pour 2018	= 330 497.78 €
Recettes totales d'investissement prévues pour 2018	= 330 497.78 €

Projets principaux 2018 :

- **Création d'un « city stade » et réaménagement des abords de la salle des fêtes et réfection du parking,**
- **Réaménagement du parking de la mairie,**
- **Réhabilitation du mur d'enceinte de la mairie,**
- **Travaux de voirie 2018 : réfection de la voirie aux lieux-dits Le Guily et le Rhun (tranche ferme) et aux lieux-dits Le Louc'h et Kerfave (tranche conditionnelle),**
- **Réfection des sanitaires au local associatif,**
- **Renouvellement de la signalétique sur l'ensemble du territoire communal,**
- **Extension du columbarium dans le cimetière.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la commune.